

# SOUTENEZ L'APPRENTISSAGE TP EN NORMANDIE



Madame, Monsieur,  
Chers entrepreneurs,

Au service des entreprises de Travaux Publics sur le territoire normand, **l'École des Travaux Publics de Normandie forme cette année près de 400 apprentis**. En 4 ans, nos effectifs ont doublé.

Ce développement est le fruit du besoin de main d'œuvre dans le secteur d'activité. **A nous, centre de formation de vous accompagner dans le recrutement, d'accompagner et suivre les jeunes et de leur dispenser une formation de qualité.**

Depuis 3 ans, nous travaillons ardemment à l'amélioration de la qualité de l'accueil du CFA et des équipements mis à disposition du CFA, pour ses plateformes de Saint-Paterne et de Saint-Etienne-du-Rouvray.

Ce travail porte ses fruits et en 2024, les projets continuent : l'ETPN continue son travail sur la reconstruction du CFA à Saint-Paterne, une nouvelle implantation se dessine à Rouen. Parallèlement, nous avons investi et nous continuons de le faire dans le renouvellement du parc d'engins mis à disposition de vos apprentis

Clairement la politique qualité que nous entendons conduire pour la profession a besoin de vous.

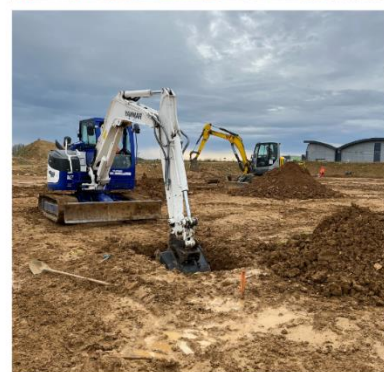
**La Taxe d'Apprentissage que vous pouvez nous verser est un levier efficace, sans aucun surcoût pour vous** : vos apports se font désormais en nature, l'utilisation est concrète au bénéfice des jeunes de vos entreprises !

A l'inverse, toute la taxe non affectée est perdue pour la profession et nos jeunes.

*Nous comptons sur vous*

**Hervé CASTELLIER**  
Président de l'École  
des Travaux Publics de Normandie

**Régis BINET**  
Président de la Fédération  
des Travaux Publics de Normandie



## ➤ Verser sa taxe à l'ETPN, comment faire ?

La taxe d'apprentissage est un impôt versé par les entreprises permettant **de financer les dépenses nécessaires au développement de l'enseignement technologique et professionnel et de l'apprentissage.**

**87%** de la taxe que vous payez est reversé à France Compétences, est destiné à assurer le financement des contrats d'apprentissage

**13%** de la taxe d'apprentissage peut être versé uniquement en don d'équipement ou matériel auprès des CFA des Travaux Publics.

Pour ce faire, rien de plus simple **avant le 31 décembre 2023** :

- Soit vous prenez l'initiative d'acheter parmi la liste de nos besoins et commandez par vous-même, auprès du fournisseur de votre choix, vous faites livrer chez nous. A réception, nous vous transmettons le reçu libératoire.
- Soit, en fonction du montant de votre taxe, nous faisons préparer le nécessaire. Vous réglez auprès du fournisseur et nous vous envoyons par retour de courrier le reçu libératoire.

Quelle que soit votre démarche, n'hésitez pas à appeler Mathilde Lenfant qui saura répondre à vos interrogations au 02 33 80 44 60 - [mlenfant@etpnormandie.fr](mailto:mlenfant@etpnormandie.fr).